

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du LUNDI 29 AOUT 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize et le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS: Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINEE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS.

Etaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU Nathalie CHAUVET ayant donné procuration à Jean-Claude PAGNIER Jacques LLORCA ayant donné procuration à Danièle NESPOULOUS Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Delphine REXOVICE Stanislas THIRY ayant donné procuration à Jacques ADGE

<u>Absents excusés:</u> Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame REBOUL à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le Procès-Verbal précédent ? qui est Pour ? bien merci à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- 1°) CCNBT Groupement de commande modification montant maximum travaux de voirie
 - 2°) HERAULT ENERGIES Groupement de commande avenant n°1
 - 3°) HERAULT ENERGIES Demande de subvention sur travaux pour économie d'énergie
 - 4°) HERAULT ENERGIES Demande de subvention sur travaux chemin de la Mouline
 - 5°) FISCALITE Taxe communale sur la consommation finale d'électricité transfert à Hérault Energies
 - 6°) INTERCOMMUNALITE Syndicat du Bas Languedoc Rapport d'activité 2015
 - 7°) INTERCOMMUNALITE Syndicat du Bas Languedoc Rapport 2015 Prix et qualité
 - 8°) INTERCOMMUNALITE Syndicat du Bas Languedoc Adhésion de la Commune de VIAS
 - 9°) RESSOURCES HUMAINES Tableau des emplois communaux modification
 - 10°) AFFAIRES SCOLAIRES CLIS Convention avec Gigean

RAPPORT N°1: CCNBT – Groupement de commande – modification montants maximum travaux de voirie

Vous vous souvenez, nous avions voté trois fois le 2 février, 20 avril 2015 et le 25 mai 2016 approuvant respectivement la proposition de renouvellement à la convention générale de groupement de commande, approuvant l'avenant n°1 à cette convention définissant les nouveaux montants.

Donc considérant qu'il convient désormais de distinguer parmi les travaux de voirie et de réseaux ce qui sera fait au titre de la maintenance de ce qui sera fait au titre de la création et de la remise à neuf.

Considérant le besoin pour l'année 2016 de réaliser des travaux de voirie à raison de réfection rue du Languedoc (à répartir aux lots 2 et 4) pour un montant de 300 000,00 € HT et la création d'un parking au bout de la Rue du Collège (lot 2), puisque tout le reste a été financé sur les restes à réaliser, pour 250 000,00 € HT.

Considérant le besoin de mettre à jour une partie du tableau annexé aux deux premières délibérations susvisées.

Donc vous avez la répartition des tableaux, il y aura obligation de faire une décision modificative pour transférer les imputations budgétaires d'une section à une autre, c'est tout simplement un jeu d'écriture mais on sera obligé de faire une modification au niveau du budget.

Si vous vous souvenez, on a fait 4 lots, il y avait 2 lots pour l'entretien, c'est-à-dire tout ce qui était assainissement puisque c'est la communauté qui a cette fonction et c'est quand même nous qui payons. Donc sur l'appel d'offre il y avait 4 lots, pour l'assainissement, l'entretien, pour la création et puis tout ce qui est réseau et entretien au niveau des routes. Par exemple sur la rue du Languedoc, on sait qu'on a de gros travaux sur les réseaux d'assainissement, c'est la communauté des communes qui a la compétence donc qui va prendre ce réseau assainissement. Donc il faut le défalquer tout simplement des sommes qui seront attribuées, que nous allons attribuer, donc nous on aura une répartition entre le lot 2 et le lot 4. Le lot 2 c'est la communauté à qui cela incombe et le lot 4, ou l'inverse, c'est à la commune que cela incombe.

Donc tout simplement, il suffisait de clarifier tout cela parce qu'on avait déterminer des sommes qui étaient de bonnes sommes, avec un minimum et un maximum, sauf qu'elles ont été atteintes assez rapidement et c'est pour cela qu'il y a lieu d'avoir des précisions sur qui fait quoi et qui paye quoi surtout. Pour ne pas gonfler des devis, par exemple sur la rue des remparts, certaines choses ont été faites en assainissement par l'entreprise qui a eu la réfection de la voirie, qui théoriquement a une partie qu'elle peut faire mais qui ne peut pas dépasser un certain pourcentage. Il faut qu'elle le donne sinon à l'autre entreprise. Encore faut-il que sur les passages caméra, ce qui était le cas, puisqu'il y a eu un passage caméra, mais le passage caméra ne se fait que sur les conduites principales par exemple et sur les conduites particulières il n'y a pas de passage caméra. Et là par exemple, toutes les boites siphoïdes, heureusement il n'y en avait pas beaucoup qui ont été changées, cela a été fait au travers de ce chantier, on reste dans le pourcentage voulu mais si c'est plus important on ne pourra pas payer. Parce que ce n'est pas les compétences. C'est pour clarifier les choses et dire exactement ce qu'il en était, qui doit payer quoi et donc voilà vous avez les désignations « travaux d'entretien et de maintenance de la voirie » Poussan avait voter un montant minimum de 70 000 € et 200 000 € maximum HT; « travaux de création et de remise à neuf des réseaux d'eaux » on a mis un montant estimatif annuel de 520 000 €; « travaux d'entretien et de maintenance des réseaux d'eaux », ca c'est toujours la commune donc c'est 1 000 € HT minimum et 5 000 € HT maximum, sachant que sur les réseaux d'eaux les ¾ du temps ça ne peut être que sur des incidents puisque c'est le syndicat des eaux qui a cette compétence. Voilà ce n'est pas trop compliqué mais il fallait le remettre à jour parce que sinon on aurait pas pu continuer à faire les travaux qui avaient été prévus.

Madame NESPOULOUS : ces opérations qui sont annoncées figuraient au budget, dans le détail du budget 2016.

Monsieur le Maire : oui. Donc tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant a été fait avec les anciens marchés, sauf la rue des remparts qui a été fait avec le nouveau. Et donc on avait atteint pratiquement le maximum, c'est pour cela qu'il a remis les choses au point et sur les 2 autres on va taper sur les 520 000 €. Pas d'autres questions. On va voter. Qui est Pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N°2: HERAULT ENERGIES - Groupement de commande - avenant n°1

La délibération du 2 février 2015 pour l'adhésion au marché de l'énergie du groupement de commandes avec HERAULT ENERGIES, vous savez c'est concernant l'électricité et le gaz. Nous avions délibéré pour le gaz uniquement une certaine puissance. Après on a re-délibéré pour toutes les puissances en gaz et là on vous demande de délibérer y compris pour l'électricité, donc de signer un avenant à l'acte constructif pour déléguer à Hérault Energies l'exercice de la mission de coordonnateur du groupement. Donc c'est un groupement d'achat tout simplement, c'est le même système qu'on a sur la communauté des communes, qu'on a déjà utilisé que pour le gaz au travers d'une certaine puissance et qu'on va utiliser maintenant puisque les appels d'offre vont

être lancés ou ont été lancés, notamment sur le gaz, les petites puissances incluses, et sur l'électricité les tarifs jaunes et les tarifs verts. Et dans une seconde phase on attaquera les tarifs bleus aussi. Donc ce qui nous permet d'avoir des prix sur 2 ans. C'est vrai que la conjoncture est ce qu'elle est, mais je pense que sur le gaz, sur la consultation que nous avons eue, il y a plus de 12 % de remise (valable pour 2 ans) sur le pris en cours quand on a lancé l'appel d'offre.

Madame NESPOULOUS : cela représente en gros, quel volume ?

Monsieur le Maire : on n'a pas de gros gros volume, en termes de gaz on doit avoir 15 000 € ou 20 000 € par an. C'est quand même un peu conséquent puisque toutes les écoles sont chauffées au gaz entre autres, et la cantine aussi. On a beaucoup de chauffage au gaz. Et en électricité, ce qui est intéressant, pour nous en consommation, ce n'est pas énormissime.... Quoi que le gymnase et le complexe sportif sont assez énergivore quand même. Ce n'est pas inintéressant d'avoir le prix de l'énergie, pour la petite anecdote EDF a lancé une consultation justement pour acheter l'énergie, l'électricité, et ce n'est pas eux qui l'ont eue, c'est Direct Energies qui a eu la consultation d'ERDF. Ce sont des marchés qui sont un peu dérégulés parce que beaucoup de gens changent. A un instant T, Direct Energies ou d'autres prestataires font des remises et quand ils ont beaucoup appâté les gens ils augmentent. L'avantage de rester à EDF comme nous en avions émis le souhait c'est de dire qu'on reste sur le tarif historique et on peut y rester.

Bon là, sur ce projet, c'est ERDF et GRDF qui ont eu le dossier en termes d'énergie, parce qu'ils se disputent même l'électricité. Ils se sont séparés maintenant, mais les 2 ont la compétence gaz et électricité. Chez nous ce sont les 2 qui ont eu les tarifs les plus intéressants. Quand je dis « chez nous », c'est chez Hérault Energies. Sur l'appel d'offres qui a été lancé c'est plus que départemental, il y a d'autres structures qui abondent avec nous.

Madame NESPOULOUS: j'aurai quand même plusieurs fois l'occasion dans le traitement des dossiers de poser la question que je vais poser, mais Poussan Autrement a envoyé un courrier à la mairie au sujet des compteurs Linky qui vont remplacer les anciens compteurs ou sont appelés à remplacer les anciens compteurs si cela se fait parce qu'il y a certaines communes qui s'opposent à l'installation sur leurs communes, compte tenu des risques sanitaires encourus par le procédé qui a été retenu pour ces compteurs Linky qui ne font pas l'unanimité et il y a un cabinet d'expertises qui a été nommé pour réaliser une étude et savoir si ces risques sanitaires que nous risquerions d'encourir si ces compteurs étaient placés dans les foyers de la commune et en attente de cette expertise, si la commune pouvait se prononcer pour refuser cette installation tant que l'on est pas rassuré sur les conséquences sanitaires que chacun d'entre nous pourrait encourir, notamment les risques de cancer puisque les ondes électromagnétiques qui arriveraient dans chaque maison, au bout de chaque prise ne serait pas sans conséquence sur notre santé, notamment sur les risques de cancer aggravé, il n'y a pas que les risques sanitaires qui font qu'il y a de plus en plus de communes qui se prononcent contre cette installation. Une petite parenthèse, l'association des maires de France a envoyé à chaque maire un courrier disant qu'elle n'allait pas se prononcer, or il semblerait que ce soit l'inverse qu'il faille faire, c'est-à-dire se prononcer contre l'installation de ces compteurs en attendant d'être rassurés éventuellement sur la non nocivité de ce procédé qui a été retenu, sachant que certains pays malgré tout ne l'ont pas retenu pour eux même, à savoir l'Allemagne en particulier, et qu'il y a 3 communes sur le département de l'Hérault qui ont voté une délibération en conseil municipal en attente de ces fameux résultats de l'expertise pour se prononcer contre l'installation de ces compteurs Linky. Est-ce que cela pourrait faire l'objet d'une concertation au sein d'un conseil municipal à venir ?

Monsieur le Maire: oui on en reparlera. De toute manière, il n'y a pas d'urgence on est pas concerné pour l'instant. On va attendre un peu parce qu'on n'est pas dans le premier lot. On aura le temps d'avoir le résultat de l'expertise puisqu'expertise il y a, si elle y est et si elle est bien faite parce que pour le moment c'est une loi. Et donc si l'expertise prouve le contraire et que l'Etat retire la loi pourquoi pas ? après il n'y a pas d'urgence mais on pourra en débattre sans problème. J'ai effectivement reçu ce courrier, sur l'Hérault autant il y en a qui se sont précipités, je crois qu'il y en a 6, de délibérer il y a 6 mois à peu près. Là ce n'est pas trop dans l'air du temps, sachant que l'on est pas concernés pour l'instant. Mais on ne refuse pas, s'il faut en débattre du sujet, nous le ferons.

Madame NESPOULOUS: voilà qu'au moins au cours d'un conseil municipal on puisse en débattre en fonction des éléments dont on dispose déjà et au vu des résultats de l'expertise qui auront été communiqués éventuellement.

Monsieur le Maire: quand vous parlez de l'Allemagne, ils se sont auto protégés parce qu'ils ont pris des compteurs Allemands, ce qui est le cas chez nous aussi sauf que nous ne sommes pas protégés parce qu'on avait certainement des compteurs Français. Eux savent faire et nous nous savons moins faire. On a longuement débattu à Hérault Energies y compris avec EDF, EDF se sont les représentants d'ERDF. Après derrière il faut vraiment voir ou est la réalité, donc je dis il n'y a pas d'urgence actuellement puisqu'on n'est pas concerné pour l'instant sur ces compteurs.

Madame NESPOULOUS: on va être rapidement concerné malgré tout puisque c'est à l'horizon de l'année prochaine, c'est rapidement ce cela sera mis en place si les communes ne se prononcent pas contre.

Monsieur le Maire : pour certains ça a déjà commencé ;

Madame NESPOULOUS : à titre expérimental et on espère que

Monsieur le Maire : non la pose définitive a déjà été commencé, il y a des départements où ils expérimentent si vous voulez, mais c'est posé définitivement.

Madame NESPOULOUS: à plus forte raison pour que nous nous penchions sur la question rapidement. Ce n'est pas de la vigilance, c'est de l'information peut être auprès de la population via le conseil municipal.

Monsieur le Maire: moi vous savez entre ce qui se dit, les grands y a qu'à. Maintenant les bureaux d'études vont s'engouffrer là-dedans pour prendre un peu d'argent. Est-ce qu'ils seront compétents ou non ? parce que finalement dans 4 jours on va tout supprimer, tout est porteur de cancer, tout ce que l'on mange et personne ne parle pas de ne plus manger. Ma foi ou on le prend au départ, c'est quelque chose que l'on ne brade pas non plus, mais enfin j'estime qu'il y a des choses plus importantes que cela, on en reparlera mais il n'y a pas urgence non plus.

Madame NESPOULOUS: juste pour un principe de précaution tant qu'on ne connait pas les résultats définitifs et qui peut être lèveront les inquiétudes que l'on peut avoir mais ça parait peu probable, ça veut dire que nous même et nos enfants seront exposés pour des raisons financières par ces zones électromagnétiques. Il y a de plus en plus de personnes qui de toute façon réagissent défavorablement à ces ondes. Et là ce ne sera pas un simple signal, ce sera à longueur de journée qu'on recevra ces ondes dans nos maisons. Donc il me semble urgent qu'on en discute, ce n'est pas le reporter aux calendes grecques, je pense que c'est un sujet....

Monsieur le Maire: ce n'est pas un problème de report, et puis on va arrêter là, on ne va pas débattre dessus pendant 106 ans. Là vous parlez en boucle et vous répétez, cela fait 5 fois que vous répétez la même chose, on a entendu, je vous ai dit qu'on serait vigilant point. Et qu'on en reparlerait quand il faudra qu'on en reparle.

Madame NESPOULOUS: bon nous vous solliciterons sur ce sujet

Monsieur le Maire : oui si vous voulez, en sachant que c'est moi qui déciderai.

Madame NESPOULOUS: oui comme toujours, c'est vous qui serez responsable de toute façon. Ce sont les maires qui seront tenus pour responsables.

Monsieur le Maire : bien sûr, c'est facile de renvoyer les choses aux autres surtout quand c'est négatif

Madame NESPOULOUS: non ce sont les textes

Monsieur le Maire : les textes actuellement il y a une loi qui dit que..., tant qu'on ira pas, la loi ne changera pas, ça sera comme ça, malgré tout ce qu'on peut écrire ou entendre comme conneries. Alors ce n'est peut-être pas des conneries on vérifiera, voilà.

Aller on va voter sur cette question n°2! Non mais bon c'est vrai que tout le monde a un téléphone après derrière qu'on fasse une fixation, c'est qu'on a pas autre chose à se mettre sous la dent quand on ne parle que de ca.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N°3: HERAULT ENERGIES – demande de subventions sur les travaux d'économies d'énergie

Le syndicat mixte HERAULT ENERGIES participe à des dispositifs d'économie d'énergie au travers d'équipements permettant l'isolation des bâtiments publics. Cette année la participation du syndicat peut atteindre 60 % de participation financière, bon comme toutes les autres années dans la limite de 10 000 € de subvention. Je vous précise que la commune est en train de procéder ou va procéder à des travaux d'isolation thermique de ses bâtiments publics dont notamment des équipements d'huisserie pour 2016 sur les bâtiments suivants : La Maison des Jeunes et de la Culture (M. J. C.) ce n'est pas la première année ; Le Restaurant Scolaire des Baux ; Le Relais d'Assistantes Maternelles et Le Foyer des Campagnes.

L'estimation de la fourniture du matériel nécessaire et des prestations de pose dépasse les 16 700 € H. T. ce qui conditionne la subvention de 10 000 €, pour être clair, ça la dépasse de 19 € puisqu'après consultation nous avons un devis de 16 717 € H.T. Est-ce qu'il y a des questions ?

On essaie de finir les bâtiments au fur et à mesure. Et quand on en rénove certains, ce qui est le cas notamment au jardin public et au foyer de campagne, on en profite. La maison des jeunes est pratiquement terminée. Pas de questions ?

On va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N°4: HERAULT ENERGIES – demande de subventions sur les travaux chemin de la Mouline

Ça concerne les travaux d'extension de réseaux au Chemin de la Mouline qui vont se réaliser prochainement. C'est le PUP que nous avons voté il n'y a pas très longtemps.

Les différents partenaires institutionnels liés aux réseaux ont été contacté pour la conduite des travaux dans leurs compétences respectives dont le syndicat mixte HERAULT ENERGIES.

L'opération 2016-0056 - VV des travaux du Chemin de la Mouline, estimée par le syndicat, est décomposée de la facon suivante :

Travaux d'électricité $64\ 152,43 \in$ Travaux d'éclairage public $27\ 809,04 \in$ Travaux de télécommunications $23\ 255,69 \in$ Total de l'opération $115\ 217,16 \in$

L'estimation des dépenses de l'opération T. T. C. (honoraires, études et travaux) s'élève donc à 115 217, 16 €. La réalisation de ces travaux est prévue pour la fin de l'année 2016, les crédits budgétaires ayant été inscrits au budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

La T. V. A. sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être éventuellement récupérée par la collectivité au titre du F. C. T. V. A.

Donc on vous demande de m'autoriser à solliciter auprès du syndicat mixte HERAULT ENERGIES pour subventionner ces travaux à venir et à signer la convention qui s'y rattache et tout autre document relatif à cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame NESPOULOUS: ça c'est juste pour les subventions, parce que le montant des travaux figurait dans le document qui avait été signé avec les Péris, dans le cadre du PUP.

Monsieur le Maire : les subventions d'Hérault énergies, oui.

Pas d'autres guestions ? et bien on va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N°5: FISCALITE – TAXE communale sur la consommation finale d'électricité – transfert à Hérault Energies

Monsieur NATTA: la TCFE a été instaurée et elle a remplacé la taxe locale sur l'électricité. C'est désormais la quantité d'électricité fournie ou consommée qui détermine les montants à facturer et non plus le montant de la facture éditée par le fournisseur.

Les taxes locales sur l'électricité correspondent à deux taxes :

- la taxe municipale, perçue au profit des communes,
- la taxe départementale, perçue au profit du département.

La taxe départementale a un taux de moitié de la taxe municipale. Ces taxes sont facturées au consommateur final, via la facture d'électricité. Elles sont ainsi collectées par les fournisseurs d'électricité qui les reversent aux collectivités.

Une nouvelle modification a été introduite par l'article 37 (V) de la loi n°2014-1655 de finances rectificatives pour 2014 du 29 décembre 2014, dans l'objectif de simplifier, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes, les règles des coefficients multiplicateurs instaurées par la loi NOME.

Cette modification consiste à la simplification qu'ont les communes de choisir le taux multiplicateur. Ce coefficient multiplicateur est imposé. Sur les tarifs de base de la taxe communale il doit être fixé à l'une des valeurs suivantes uniquement : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8.50 par une délibération prise avant le 1^{er} octobre 2015 pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Donc je vous rappelle que l'année dernière on avait délibéré puisqu'on était sur un taux qui n'était pas prévu par cette modification, on était sur un taux de 7. La délibération a porté le taux multiplicateur de 7 à 8.

Ces coefficients multiplicateurs ne seront plus actualisés par délibération annuelle, mais ce sont les tarifs « de base » qui seront actualisés chaque année compte-tenu de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. Ce coefficient est actuellement de 8 pour la commune de POUSSAN.

Le recouvrement

Pour le recouvrement de la taxe municipale, les communes de plus de 2000 habitants peuvent choisir d'assurer par elle-même les procédures de perception. Cependant, le nouveau contexte, en particulier la multiplication des fournisseurs, rend ces taches plus complexes, pour au moins trois raisons :

- L'ouverture à la concurrence
- Le contrôle des personnes exonérées devient plus délicat avec la nouvelle réglementation
- La loi qui fait obligation aux agents chargés de ce contrôle de vérifier à la fois la part communale et la part départementale de la taxe. Puisqu'on ne peut pas assurer un contrôle que de l'une ou de l'autre taxe.

Pour pallier ces difficultés HERAULT ENERGIES propose à ses communes membres de plus de 2000 habitants adhérant à la compétence "électricité" de collecter, pour leur compte, la taxe auprès de tous les fournisseurs, puis de leur en reverser le produit.

Lorsqu'une commune adhère au dispositif, les fournisseurs s'acquittent auprès du comptable public d'HERAULT ENERGIES du paiement de la taxe dans un délai de deux mois, à l'issue de chaque trimestre civil. HERAULT ENERGIES reverse à la commune, dans le délai d'un mois à compter de la date d'encaissement, l'intégralité du produit de la taxe perçue, déduction faite d'un pourcentage représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions (0,5 % du produit de la taxe).

Dans le dispositif antérieur, lorsque la commune encaissait, les fournisseurs prélevaient 1,5 % au titre des frais de déclaration et de versement. Ce montant est ramené à 1 %, dès lors que la taxe est reversée par le fournisseur à un syndicat. En limitant le prélèvement à 0,5 %, Hérault énergies garantit à la commune une neutralité financière sur ce dispositif.

Enfin, il faut que la taxe qui est perçue par HERAULT ENERGIES le soit selon un taux uniformément appliqué sur le territoire des communes qui ont délibéré pour adhérer à ce nouveau service mutualisé. En effet, l'adoption d'un taux unique permet de simplifier les déclarations des fournisseurs.

On constate qu'à ce jour la commune n'a pas la technicité requise et l'habilitation indispensable et exigée, afin de vérifier le volume d'électricité consommé sur son territoire ainsi que les montants de la taxe à verser.

Par ailleurs dans la perspective du transfert de gestion de cette taxe à Hérault Energies, il est nécessaire et obligatoire pour une collectivité territoriale membre du syndicat de procéder à l'actualisation du coefficient multiplicateur et de l'harmoniser avec celui du syndicat.

Le président d'HERAULT ENERGIES a souligné l'intérêt et la pertinence d'une telle mesure au bénéfice des communes du territoire, qui permet une équité en harmonisant le coefficient multiplicateur sur l'ensemble des communes du département.

Pour pouvoir adhérer à cette convention, il faut donc que la commune fixe le coefficient multiplicateur de la taxe à 8,5% à compter du 1^{er} janvier 2017. Il faut aussi que le conseil municipal se prononce sur le fait de transférer à partir du 1^{er} janvier 2017, la perception, la gestion, le contrôle de la taxe de consommation finale d'électricité au syndicat Hérault énergies et donc autorise le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer le projet de convention cijoint en annexe à la présente délibération.

Monsieur FOUGA: si je comprends bien on vote 2 choses: l'adhésion et l'augmentation?

Monsieur NATTA: oui l'adhésion et l'augmentation, les deux sont liées puisque Hérault énergies, actuellement, a un taux de 8,5. C'est pour cela que l'année dernière on était passé de 7 à 8, dans la perspective, l'année suivante de monter à 8,5.

Madame NESPOULOUS: pourquoi Hérault énergies n'a pas choisi de d'opter le coefficient 8. Toutes les communes auraient pu choisir le coefficient multiplicateur de 8, il n'y a pas une interdiction de le faire.

Monsieur le Maire : il y avait une obligation pour les communes, même pour celles qui étaient à 0. Puisque beaucoup de communes de moins de 2000 habitants étaient à 0.

Madame NESPOULOUS: elles étaient courageuses.

Monsieur le Maire : elles étaient courageuses, sauf ceux qui percevaient d'Hérault énergies quand même là où les communes ont un peu hurlé, y compris ceux qui avaient mis la taxe à 8, c'est que cette taxe ne servait pas forcément au renouvellement de l'électricité ou du réseau d'électricité. Donc c'était un peu pervers et c'est vrai que pour les petites communes c'était de l'ordre de 8 000 ou 10 000 € et ça rentrait dans le budget principal mais très peu sur l'électricité. Là il y a une obligation quand cette loi NOME a été approuvée, où il a été décidé à Hérault énergies que toutes les communes de moins de 2000 habitants obligation de passer au taux maximum. c'est-à-dire cette année à 8.5, l'année dernière c'était 8.12. Le maximum sera de 8.5 mais ça peut baisser l'an prochain. Ça n'ira pas au-delà, pour l'instant c'est comme ça. Cela fait quelques années que c'est comme ça. Donc on tourne entre 8.10 et 8.5, après vous avez vu que ERDF va rattraper certaines choses. L'avantage avec Hérault énergies c'est que toutes les communes, pour répondre en partie à votre question, de moins de 2000 habitants depuis 5 ans maintenant, on a mis 4 ans pour harmoniser au taux maximum, cotisent au maximum. Sur les communes de plus de 2000 habitants, beaucoup adhérent de plus en plus à Hérault énergies, d'une part cela nous permet de toucher 0.5% de plus, et puis surtout d'avoir la garantie que ERDF nous verse ce qu'ils doivent nous reverser. Ce qui n'est pas forcément le cas en terme de vérification. Nous on n'a pas les moyens, parce que c'est un coefficient, ca se calcule puisque Hérault Energies le fait mais ils le font d'une facon que les communes n'ont pas les moyens de faire, et puis on ne le fait pas. Cela permet d'encaisser un petit peu plus et d'être préservé en terme de légalité avec Hérault Energies qui chapote tout cela. Et dans quelque temps mis à part de grosses communes, mais Béziers a adhéré par exemple, ils sont subventionnés d'une autre façon que la nôtre puisqu'ils ont un certain nombre d'habitants. Au-dessus de 20 000 habitants les subventions ne sont pas les mêmes, c'est au prorata du nombre d'habitants et avec un coefficient, et une somme fixe au nombre d'habitants. Sète ne devrait pas tarder à adhérer, Montpellier ce n'est pas d'actualité pour l'instant. Mais certaines communes de la Métropole de plus de 2 000 habitants sont en train d'adhérer. Le fait de vouloir tout harmoniser et que toutes les communes adhèrent à Hérault Energies, c'est un peu une tranquillité.

Madame NESPOULOUS: disons que c'est une tranquillité sans l'être parce que quand même le texte prévoit 0, 2, 4, 6, 8 ou 8.5 mais en ce qui concerne ce que l'on va toucher en plus c'est difficile à calculer parce que là c'est un coefficient multiplicateur alors qu'Hérault Energies percevra 0.5%. Donc on est pas sur les mêmes évaluations, même si on gagne sur ce qu'on versait des 1.5% on perd 5 donc on passe à 1, donc je ne vois pas où est le gain. Enfin peu importe ça doit représenter une somme assez minime.

Monsieur NATTA: ça représente à peu près 450 euros.

Madame NESPOULOUS: voilà c'est ce que je voulais vous dire. Je reviens sur mes interventions précédentes qui agacent mais je vais quand même le dire. Est-ce qu'on pourrait avoir, vous parlez quand même de communes qui ont perçues cette taxe sans affecter forcément le montant de la taxe aux travaux qui devraient en

découler. Donc pour la Commune est ce qu'on pourrait avoir le montant que l'on a perçu pour l'année 2015 et les travaux et par descriptif qui ont été réalisés grâce à cette taxe peut être. Peut-être que la pilule serait moins difficile à avaler de la part des consommateurs sur lesquels on prélève, je le dis depuis le début c'est du vol en bande organisée, en clair on ponctionne le consommateur parce qu'il est obligé de s'éclairer ou de se préparer les repas avec l'électricité. C'est un petit peu comme la vignette auto pour les vieux qui ne percevaient rien de cette vignette auto. A terme je pense qu'on ponctionnera, je ne parle pas particulièrement de Poussan, ça deviendra la règle, on ponctionnera et le montant ne sera pas affecté dans des travaux d'électricité.

Monsieur NATTA : il n'a jamais été question que la T.F.C.E soit une taxe affectée. Elle est depuis le début inscrite au budget général.

Madame NESPOULOUS: donc c'est bien ce que je dis, cela conforte mon discours, cela veut dire que ça vient alimenter le budget municipal et que les communes qui ne veulent rien faire en matière d'électricité le peuvent donc c'est une taxe qui est très injuste, je pense que Poussan est une commune vertueuse puisque vous disiez que vous touchiez tant et que vous affectiez tant si ce n'est plus.

Monsieur NATTA : au niveau des travaux sur l'électricité vous voyez que depuis trois ans, il y a 150 000 euros de travaux.

Madame NESPOULOUS: Oui mais que ça sorte un petit peu et que les gens en aient conscience parce que pour le coup je pense que s'ils savaient qu'on leur prélève de l'argent sur leur facture d'électricité qui n'est pas affecté directement ça les rendrait encore plus en colère. Je ne comprends même pas comment le législateur n'a pas prévu pour tout même pour l'air que l'on consomme.

Monsieur le Maire : et vous allez voir que ça va évoluer puisque là ils vont payer une certaine somme. Là ils n'ont pas bougé parce que les élections approchent. Ou il y aura une obligation d'investissement sur l'électricité, donc là ils ne l'ont pas sorti car ils veulent le diminuer de 50% en terme d'aides, c'est quelque chose d'assez complexe et pour en revenir à Poussan, on va vous prouver que depuis qu'on a instauré cette taxe notamment les dernières années ou on a augmenté, on met la totalité et on investit plus que la totalité de cette taxe sur les économies d'énergie. On vous le donnera puisqu'on l'a, on peut faire le bilan. Cette année il y a un investissement de 150 000 euros, je ne pense pas que l'on ait 150 000 euros d'impôt sur l'électricité. Mais on vous le donnera :

Madame NESPOULOUS: je pensais que c'était une obligation mais là lorsque je vous ai entendu dire que des communes ne l'affectait par pour cela, je trouve ça d'une injustice.

Monsieur le Maire : je parlais pour les petites communes.

Monsieur NATTA : c'est l'inverse de ce que vous évoquiez sur la vignette auto. Au départ elle était et puis ça a été abrogé ou perdu de vue. Mais la taxe d'électricité n'a jamais été affectée, elle est dans le budget général et c'ést une ressource comme une autre de la commune.

Madame NESPOULOUS; je ne l'avais pas compris comme ça lorsque vous nous l'aviez expliqué. Poussan étant une commune vertueuse autant communiquer les chiffres et dire au consommateur d'électricité que sur Poussan en tout cas les sommes qu'on leur prélève sont affectées.

Monsieur le Maire: en totalité. Bien on va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ? 2 contres.

RAPPORT N°6: INTERCOMMUNALITE - Syndicat du Bas Languedoc - rapport d'activité 2015

Là on ne va pas voter. On vous demande de prendre acte du rapport annuel 2015 d'activité du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau du Bas Languedoc (le S.B.L). Vous avez le compte-rendu que vous avez dû certainement regarder avec intérêt.

RAPPORT N°7: INTERCOMMUNALITE – Syndicat du Bas Languedoc – rapport 2015 prix et qualité On vous demande de prendre acte aussi sur ce rapport et où là peut-être Monsieur CUCULIERE va nous dire quelques mots puisque là on parle de prix et de qualité. **Monsieur CUCULIERE**: donc vous avez les éléments qui vous ont été communiqués sur le prix et sur la qualité. Si vous avez des questions, je ne sais pas si j'y répondrai, ça dépend, on en parle et si jamais cela nécessite d'autres réponses, comme je suis au syndicat des eaux, je répondrai ultérieurement à la question.

Madame NESPOULOUS : concernant le prix de vente qui a augmenté en 2014 et en 2015, est-il prévu une augmentation entre 2016 et 2017 pour les particuliers ?

Monsieur CUCULIERE: oui

Madame NESPOULOUS : de quel pourcentage ? est-ce que vous avez une idée ?

Monsieur CUCULIERE: non ça on ne le sait pas. Quand je dis oui c'est pour enchaîner sur la question d'après. Parce qu'il y a toujours des travaux. Et souvent les augmentations, vous savez comment ça marche, cela ne dépend pas toujours d'une décision politique prise au sein du syndicat des eaux. Ce sont des indexations du prix de l'électricité parce qu'il faut pomper, afin les augmentations dépendent aussi de la variation des indices généraux établis par l'INSEE. Donc en général ça monte, parfois ça descend parce que si l'énergie baisse, comme parfois cela arrive, cela vous a surpris plusieurs fois mais c'est vrai que parfois l'énergie baisse; et comme elle rentre en compte dans la fourniture de l'eau, on pourrait avoir des baisses, mais sur cette partie-là.

Madame NESPOULOUS : pourquoi Poussan n'est pas concerné par l'installation de débitmètres ?

Monsieur CUCULIERE: parce qu'on en a déjà. Je sais qu'il y en a déjà qui ont été mis. Voilà c'est un programme pour contrôler les fuites en particulier. C'est-à-dire permet la différence entre l'eau qui rentre et l'eau qui est vendue. Et donc, je sais que sur Poussan il y en a.

Monsieur le Maire : sur toutes les nouvelles installations ils en posent de toute manière.

Madame NESPOULOUS: justement l'indice linéaire de perte à Poussan est de 12.

Monsieur CUCULIERE : oui voilà il a augmenté afin il s'est dégradé.

Madame NESPOULOUS : et à votre avis c'est lié à quoi ? des branchements sauvages ? à des fuites ?

Monsieur CUCULIERE: je ne pense pas que ce soit lié à des branchements sauvages, ni à des fuites non réparées. Parce que si vous vous rappelez par le passé, des fois on voyait des fuites qui coulaient pendant quelques temps et là aujourd'hui notre fermier a cette mission. Il est très surveillé sur ce point-là donc il fait vigilance et intervient très rapidement sur les fuites. Ça c'est une indice qualité à son niveau pour le contrôle du syndicat sur le fermier qui est très vigilant sur ce point. Donc s'il y a un mauvais chiffre, on ne le cache pas. Mais je vous garantis que le fermier va s'atteler à rectifier ces points.

Monsieur le Maire: Je pense qu'on est tributaire aussi des bornes à incendie où il n'y a pas de compteur. C'est quand même conséquent parce qu'il y en a certaines, si on avait des compteurs notamment, au-delà qu'ils soient gratuits ou non en terme de consommation, on verrait qui consomme sur certaines zones car on a beaucoup de gens de l'extérieur qui remplissent quand il ne faut pas remplir. On en attrape quelques-uns quand même, donc cela peut être une explication.

Monsieur CUCULIERE: Dans le programme d'investissement, quand on en avait parlé dans le budget de 2016, il y a une part qui est prévue pour justement mettre des bornes incendie intelligentes, qui vont fonctionner avec des cartes pour pouvoir prendre de l'eau. C'est-à-dire que l'eau ne sera plus volée, elle sera débitée sur des cartes prépayées. Pour permettre aux gens qui en ont besoin de venir dans les secteurs où l'on s'aperçoit qu'il y en a besoin. On ne va pas en mettre partout.

Madame NESPOULOUS : de toute façon maintenant avec la télé-relève, je ne vois pas comment les gens pourraient....

Monsieur CUCULIERE: A oui, on peut encore ouvrir des vannes par endroit. Par rapport aux bornes incendie oui.

Madame NESPOULOUS: on sait systématiquement où ces vannes sont ouvertes.

Monsieur le Maire : pas sur les bornes à incendie.

Madame NESPOULOUS: ah sur les bornes à incendie il n'y a pas de compteur.

Monsieur le Maire : oui c'est qu'évoque Serge.

Monsieur CUCULIERE: et la télé-relève, on l'a votée, on l'a rêvée mais on ne l'a pas encore. Vous l'avezvous?

Madame NESPOULOUS: on a reçu dans nos boites aux lettres un avis de passage comme quoi les compteurs avaient été changés dans notre secteur et pour dire que c'était des compteurs « télé-relève ».

Monsieur le Maire: et pour information, puisque l'information est récente, vous savez que nous avons accueilli pendant 1 mois ½ 60 militaires sur le gymnase notamment, enfin sur le dojo, et suez nous a appelé dernièrement en disant que nous avions une fuite au niveau du complexe sportif. D'où l'importance de la télérelève. On peut être pour, on peut être contre, là en l'occurrence, ils ont signalé qu'il y avait une consommation anormale par rapport à l'année dernière. Et donc on a regardé les dates qui correspondent et c'est les militaires. 61 militaires qui se douchent ça fait effectivement. Donc cela va être pris en compte, on va faire faire une facture spéciale qui sera prise en compte par le ministère. Mais là ça a bien joué son rôle vous voyez. Ce n'était pas prévu qu'on en parle mais c'est quelque chose d'actualité puisqu'ils sont partis ce soir je crois, pour information et libère définitivement demain matin. Mais sur les bouches à incendie on a rien. D'où l'intérêt comme l'évoquait Serge, de ces compteurs intelligents y compris à carte pour que ce soit finalement que pour les pompiers ou vraiment quand on a un besoin pressant et que ce soit que les gens habilités à prendre de l'eau qui puissent la prendre.

Mais sachant que de gros progrès ont quand même été fait sur les fuites, ce n'est pas un leurre, ce n'est pas des racontars, on a de moins en moins de fuites sur les réseaux. Sachant que sur Poussan, on a pratiquement plus eu, je ne vais pas être affirmatif à 100%, de conduites en plomb sur Poussan. Ce qui veut dire que tout a été renouvelé, ce qui était en plomb a été renouvelé dernièrement, dans les 3 ou 4 années qui sont derrière nous.

Madame REXOVICE: au niveau de la fuite qui existait au parc de jeu sortie de Poussan direction de Gigean. Au mois de juillet elle existait encore, où ça en est parce que cela fait quelques années qu'elle existe.

Monsieur le Maire : c'est réglé

Madame REXOVICE: définitivement?

Monsieur CUCULIERE : à ca définitivement on n'en sait rien.

Monsieur le Maire: oui parce qu'ils ne l'avaient pas réparé et il m'a fallu intervenir personnellement parce qu'en faisant le tour, je m'en étais rendu compte et on l'avait évoqué. Ils avaient réparé provisoirement et personne n'avait signalé que c'était réparé provisoirement. Donc il y avait encore une bâche qui trainait et de l'eau partout, là ça a été réparé définitivement. Peut-être qu'il y aura une fuite plus loin dans quelque temps, mais là ça a été réparé effectivement. Mais il a fallu du temps et surtout que les gens s'en rendent compte. Donc les services se sont fait tirer les oreilles, mais bon ça c'est internet et c'est un autre problème.

RAPPORT N°8: INTERCOMMUNALITE – Syndicat du Bas Languedoc – adhésion de la commune de Vias Monsieur Serge CUCULIERE: la note de synthèse dit en gros que le conseil syndical du syndicat d'adduction des eaux des communes du bas Languedoc a évoqué cette question le 27 juin dernier et maintenant tour à tour, il faut que les communes faisant partie du syndicat, délibèrent sur cette question et ensuite le préfet prendra un arrêté d'extension du syndicat ou pas à la commune de Vias.

Voilà c'est ça le principe, donc si vous voulez vous pouvez poser des questions. Bon je me suis renseigné auprès du syndicat pour avoir quelques éléments à communiquer sur les incidences puis la justification de cette extension vers Vias. C'est un sujet qu'on peut débattre, donc si vous avez des questions à formuler sur l'adhésion du syndicat sachant que la commune va proposer une décision favorable, on y va et puis après je vous donnerai les éléments que j'ai.

Madame NESPOULOUS : pour quelle raison la commune pourrait-elle y être défavorable ?

Monsieur le Maire: la seule raison qu'on peut évoquer pour être clair et transparent c'est de dire que dans un premier temps les 2-3 premières années il va y avoir une incidence sur le prix de l'eau, minime. Serge va en parler mais derrière on récupèrera sur les grosses conduites après l'adhésion de Vias puisque ce sera un contributeur complémentaire. Mais c'est vrai que l'adhésion va couter un peu d'argent à tous les autres.

Monsieur CUCULIERE: si on fait un peu de géographie, on voit l'Hérault où ce qu'il coule vers Agde. Ensuite il faut savoir que le syndicat auquel nous adhérons, il part de l'Hérault et après il va jusqu'à Saint Jean de Védas et au-delà. Puis à l'intérieur de ce syndicat, la ressource en eau elle vient des forages de certaines communes. Nous, quand on a adhéré, on a abandonné notre forage parce que l'eau n'était pas de bonne qualité (donc je pense que c'est à ce moment-là, mais je n'en suis pas certain) mais ça peut se comprendre comme ça, ou si on était adhérent avant et bien grâce à notre adhésion au syndicat on a laissé tomber notre forage et on a continué à boire de l'eau, donc si vous voulez le syndicat il vit sur la ressource. La ressource elle est où ?

Elle est complètement vers l'est là-bas, elle puise dans l'Hérault au niveau du captage de Florensac qui est le plus important captage d'eau potable de l'Hérault, et d'eau potable de qualité. C'est une eau qui est peu profonde et qui est potable, c'est-à-dire que la seule injection qu'on y fait de chlore c'est pour le transport. Comme l'eau est potable sur place et qu'après elle part dans les tuyaux, il y a obligation de la chlorer.

En particulier pour la petite histoire, quand c'est en période à « risque » comme actuellement, il chlore deux fois plus. Il faut savoir qu'au niveau du captage de Florensac, c'est une très bonne ressource qui est disons la nappe d'accompagnement de l'Hérault et qui est très bien régulée par la mise en place juste à l'aval du captage d'un barrage sur l'Hérault qui le maintien juste assez pour la nappe soit retenue en amont et que nous puissions pomper. C'est vraiment une ressource sure et c'est un peu comme l'énergie renouvelable, puisque c'est une rizière qui coule et juste après va dans la mer donc c'est vraiment une bonne ressource. Après on a plusieurs captages, vous devez les avoir dans le rapport d'activité, qui apportent un complément d'eau.

Ensuite depuis quelques années, la nouveauté que l'on a eu c'est qu'on s'alimente sur le canal du Bas Rhône Languedoc.

Il a été fait une station à Fabrègues. Tout cela a été fait dans l'idée de sécuriser le réseau et on le sécurise en multipliant les modes de ressources, et cela va pour ce problème là sur VIAS. Voilà notre Syndicat part du fleuve Hérault, il part vers là-bas, on a Agde, c'est rive droite de l'Hérault. Et bien il se trouve que Vias, c'est la rive gauche de l'Hérault. Donc si vous voulez géographiquement, il n'est pas chez lui le captage mais il est beaucoup plus près de Vias que de chez nous et pas qu'un peu. Et donc Vias partage une des rives de l'Hérault donc géographiquement c'est presque un peu naturel quand vous nous dites qu'est ce qui ferait que l'on s'y oppose ? et bien déjà cette raison-là géographique, elle fait que vraiment si on opposait et bien ... Donc on prend historiquement de l'eau là-bas, qui est assez loin de chez nous et on en profite et c'est bien.

Ce qui passe pour Vias c'est qu'aujourd'hui tout le secteur est alimenté sur la nappe de l'astien, et l'astien c'est une nappe phréatique assez profonde, on la pompe mais quand on l'a pompé il n'y en a pas jusqu'à ce que ça se réalimente. Ce n'est pas comme l'Hérault, ce n'est pas une réalimentation permanente. Donc l'Astien il y a un gros intérêt à le préserver, car c'est énormément d'eau de bonne qualité, et ça dessert jusqu'à Béziers. Et on a même des affleurements de l'Astien qui remontent jusqu'à Mèze, même si nous ne pompons pas dans l'Astien. Si vous voulez c'est vraiment une nappe, qui a une communication avec la mer, aussi par hasard si on pompait trop, tout à coup on la salerait, ce serait terminé. Là il y aurait un gros problème, donc si vous voulez on va donner de l'eau à Vias pour disons sauver un petit peu l'Astien, moins pomper dans l'Astien et diversifier les modes d'alimentation de Vias par rapport à l'Astien. Ils ont 3 forages, ils sont encore actifs, on ne va pas chez eux parce que ces forages ne marchent plus. Ces forages marcheront toujours et on y va pour diversifier la ressource.

Il y a après un autre aspect de croissance économique de Vias et qui fait qu'ils ont encore besoin de nous, ils ont vraiment besoin de se raccorder sur le captage de Florensac pour pouvoir continuer de vivre normalement. Donc Vias à besoin de nous. Dans le scénario ou on va les prendre, il y a besoin de faire une conduite pour amener l'eau, on raccorderait le captage de Florensac en chemin, il y a une conduite qui part de Florensac à Adge, donc

à l'endroit qui va bien on capte sur cette conduite et il va être fait une conduite de 7 kms pour aller à Vias. Donc c'est ce dont parlait Mr le Maire, ça a un coût. Donc on fera 7 kms 9 pour aller à Vias et après 2Kms 9 pour aller à Vias Plage, parce que c'est en deux morceaux. Cela va se faire en deux tranches, un première tranche 5 millions d'euros H.T et un emprunt de 25 ans. Tout cela fait une augmentation de 1.55 centimes d'euros par m3. Ce qui représente pour un budget moyen de ménage 1.86€/an. Donc le fait de raccorder Vias ca va couter 1.86€/an sur la facture des gens du Syndicat. Et ensuite dans la 2èma tranche c'est-à-dire les 2.9 Kms restants, et bien ça va couter 0.93 centimes d'euros/m3 ce qui va faire 1.12€/an. C'est une 2ème tranche qui se fait, je pense que s'il y a des tranches, ce n'est pas pour les faire en même temps. Voilà à peu près pour le principe. On pourrait se dire pourquoi nous participons à paye cela ? Je pense que pour le prix c'est à donner sur le compte de la solidarité et de la mutualisation. Le jour ou par contre après on aura une dépense et bien on aura les Viassois qui payeront aussi, c'est un problème de solidarité. Si jamais nous au niveau de Poussan un jour on a un problème et bien le Syndicat payera pour nous. Donc je veux dire on est tous sur la même planète et là la petite planète de gestion du captage de Florensac qui est le principal, c'est la solidarité qui doit l'emporter, et donc prendre en compte ce léger cout qui nous permet de partager la ressource en eau, pour que Vias soit mieux desservi, pour que la nappe de l'Astien soit moins sollicitée et ça je sais que c'est vachement important. L'Astien s'alimente lors des crues de l'Hérault, cela remplit la nappe à toc et puis on en parle plus. Mais il n'y a pas toujours des crues, actuellement c'est relativement sain, mais il y a certaines années ou en périodes estivales il y a le signal d'alarme qui avait été tiré, il y avait un risque de pénurie, avec ce système-là sachant qu'il y a beaucoup d'eau dans l'Hérault juste à côté, il n'y a pas de raison de priver nos voisins surtout la rive gauche de l'Hérault de cette ressource parce que je pense qu'elle leur revient un petit peu.

Madame NESPOULOUS: en fait eux veulent diversifier leur provisionnement pour sécuriser un peu surtout au moment où ils ont un apport de touristes important parce que c'est une station qui accueille beaucoup pendant l'été. Est-ce que cette diversification le syndicat y travaille ou est ce qu'on est assuré pour toutes les communes adhérentes d'avoir toujours et en toute circonstance la quantité d'eau nécessaire pour toutes les communes adhérentes. Est-ce qu'il n'y a pas risque de pénurie en période de sècheresse.

Monsieur CUCULIERE: non aujourd'hui on n'est jamais « border line », on est jamais près de la ligne. Ça va bien, après dire jamais je ne sais pas. Normalement on a bien diversifié les ressources et je sais que dernièrement il était question de refaire une usine de traitement de l'eau, mais ça change un petit peu, ça a été plus ou moins abandonné. Il a été question de savoir si on désaline l'eau, on est toujours en recherche de trouver là où elle se trouve, de se préparer à l'exploiter, ça c'est sûr. Mais franchement tout ce qui est dit sans arrêt sur ce captage de Florensac; ce n'est que du bonheur de l'avoir. D'ailleurs je pense que dans le rapport d'activité on voit les mètres cube qui sont sortis à Florensac et ça y va.

Monsieur le Maire : et on peut se rendre compte quand même pour en terminer que depuis quelques temps le pic chaque année c'est le 15 août. Et ça fait quelques années, depuis que Fabrèques a été mis en service, on n'a plus ce pic sur le syndicat du bas Languedoc parce que cette usine de Fabrègues amène beaucoup de choses. Et si vous avez l'occasion d'aller la visiter, puisqu'elle se visite, y compris la nouvelle usine qui a été faite sur Florensac, c'est à voir parce que c'est des usines dernier cri et effectivement nous sommes un des rares secteurs à ne pas avoir été en pénurie d'eau. Vous pouvez voir que les départements à côté, l'Aude ou l'Aveyron, ont eu guelques soucis, même le Gard, en terme d'eau. Ce qui n'a pas été le cas sur notre secteur, et même sur l'Hérault en définitive. Donc ca veut dire que sur le syndicat du bas Languedoc notamment le travail qui est fait est bien fait et ils tiennent compte du futur, d'une part, puisqu'ils viennent de finir un gros chantier qui a amené le diamètre 1000 sur Agde. Ça a été terminé, il y avait 10 km à l'époque, ça a été fait à l'époque où j'étais au premier mandat, donc ça a été fait assez récemment. Dons ils font de gros travaux qui vont dans le sens des communes qui sont adhérentes. Et on a sécurisé tous les forages en bordure d'autoroute ce qui n'était pas le cas avant. Et là il peut y avoir des inondations, on a une sécurisation qui fait que le secteur peut être inondé puisqu'on est sur des zones relativement inondables, ça a été transféré donc il n'y a plus de soucis à ce niveau-là aussi. Voilà donc le syndicat du bas Languedoc est un gros syndicat qui travaille dans le sens et qui va dans le sens.

Bien on va voter sur cette question, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

Monsieur FOUGA : hors sujet mais malgré tout autour de l'eau. Nous avons une nappe phréatique à Poussan, le niveau est ce qu'il est suffisamment surveillé pour que justement ce problème de salinisation ne nous atteigne pas ? On en avait parlé une année de ça.

Monsieur le Maire : on n'est pas sur Frontignan, Balaruc, ils sont sur l'Astien aussi, nous on n'y est pas. On est en dehors de tout ça. Eux aussi en terme de salinité ils sont limite, mais eux aussi c'est particulier.

Nous on n'a pas de soucis. En terme de résurgence qu'on a puisqu'on se sert sur nos résurgences nous actuellement, à la bascule notamment, on n'a pas de soucis de descente de niveau. Ce qui fait que les gens ont des problèmes de forage actuellement et qui ont de l'élevage ou du jardinage, on donne les clés autant que faire se peut, pas à tout le monde mais à ceux qui sont en pénurie d'eau un peu sur les extérieurs.

Monsieur FOUGA: là je vais dévier mais je vais être un peu ironique. On a parlé tout à l'heure des bouches à incendie. Il est évident qu'en début de saison je suis persuadé que des gens aux bouches à incendie pour notamment remplir leur piscine, donc si nous avons de l'eau effectivement comme nous avons à la bascule plutôt que de perdre l'eau consommable et que l'on paye, qu'ils s'adressent ici.

Monsieur le Maire : on l'a payé un peu cette de la bascule puisqu'on a l'électricité et l'entretien. Mais c'est vrai qu'on a la chance et l'opportunité d'avoir, et nos paysans, on ne peut que s'en féliciter parce que toutes les bouches qui sont maintenant les bouches agricoles ont un compteur d'eau. On doit être la seule commune à donner l'eau gratuitement y compris aux viticulteurs et y compris à ceux qui le demandent et qui en ont besoin. C'est vrai qu'on s'interdit certaines choses, là la carrière c'est limite en terme d'eau aussi, puisqu'ils ont le forage qui ne marche plus. On leur a donné l'autorisation de venir, pour diverses raisons ils n'ont pas pu remplir chez nous, je sais qu'ils ont rempli une fois au deux parce que les entreprises ne sont pas vertueuses sur une bouche à incendie. Ce qui a été interdit depuis, donc ils se débrouillent, ils amènent l'eau de Montpellier. Actuellement pour remplir leur fosse à eux.

RAPPORT N°9: RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois permanents – modification du tableau Madame BOURDEAUX: la délibération que nous avions adopté le 28 septembre 2015 nous amène à effectuer des modifications en ce qui concerne le statut des agents, sachant que l'organigramme qui nous avait été présenté se déclinera vers une organisation totale des services en 2019.

Suite à la rédaction des fiches de postes de l'ensemble des agents de la collectivité, fiches qui sont construites par l'agent et sa hiérarchie, les postes de travail évoluent et nous devons modifier le tableau des emplois permanents. Pour cela, nous devons voter la création d'un à temps complet d'Assistante de Direction au pôle de Direction sur le grade de rédacteur correspondant à un emploi de catégorie B de la fonction publique. Je vous demande donc de voter la création de cet emploi.

Monsieur le Maire : des questions ? pas de question, on va voter. Qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N°10: AFFAIRES SCOLAIRES - CLIS - Convention avec Gigean

Madame RAJA: comme le prévoit l'article R 212-21 du Code de l'Education les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est notamment justifiée par des motifs tirés des contraintes liées à l'état de santé de l'enfant. Les élèves scolarisés en CLIS sont orientés dans ces classes par la Maison Départementale des Handicapés (MDPH) en lien avec l'Education Nationale, pour des raisons médicales.

Durant l'année scolaire 2015-2016, 2 enfants ont été scolarisés en CLIS à l'école Haroun TAZIEF de Gigean. La participation pour l'année scolaire 2015/2016 est fixée à 427 euros par référence au calcul du « coût d'un élève » dans la commune concernée.

Madame NESPOULOUS : est-ce que ce sont les deux seuls enfants scolarisés dans des établissements qui relève de la MDPH ?

Madame RAJA : oui. Pour le moment il y en a toujours 2, les 2 mêmes et il risque d'y avoir un troisième enfant qui risque de partir des Baux.

Madame NESPOULOUS : et est-ce qu'il y a d'autres enfants de Poussan qui sont scolarisés ailleurs mais pour lesquels les communes ne demandent.....

Monsieur le Maire : on a une demande de Mèze sur la Calandreta, ce qui n'a rien à voir avec ça. La Calandreta c'est un choix d'éducation des parents, donc à la Calandreta on répondra négativement. Là effectivement sur les

CLIS c'est difficile, on en avait déjà débattu, c'est difficile de dire non. Et si vous le voulez je vais clôturer la séance et vous poserez les questions après afin de vous libérer. Après la séance je vais vous soumettre une info mais restons sur cette question. On en avait déjà débattu, les tarifs ont changé, cela dépend des communes et de la commune qui les fixe en l'occurrence. Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

Madame NESPOULOUS: avant de clôturer la séance, j'aurai voulu revenir sur la foire aux associations, je ne sais pas si cela s'appelle foire à Poussan, je ne sais pas, le forum des associations excusez-moi, donc est ce qu'il y a eu une réunion parce que l'année dernière suite aux petits incidents qui avaient eu lieu, il avait été envisagé de faire une charte ou de réglementer cette participation pour certaines associations donc on aurait aimé savoir si ça avait été fait ou si tout type d'association peut y assister et faire la demande.

Monsieur VALTIERRA: on a la réunion demain mais déjà je peux vous dire que l'on a invité toutes les associations à faire leur demande pour participer. Celles qui ont été litigieuses on leur a justement demandé qu'ils fournissent les statuts de manière à savoir si c'est une association loi 1901 et celles qui ne l'ont pas fourni et bien c'est qu'ils ne sont pas concernés. Mais toute association qui est Loi 1901 a le droit de participer. Il n'y aura pas d'ambiguïté cette année. Vous aussi vous avez été contacté, je pense. On est d'accord. Je vous rappelle que c'est samedi.

Monsieur le Maire : Bien à présent je clôture la séance.